

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

**ABONNEMENTS :**  
MONACO — FRANCE ET COLONIES 900 francs.  
ÉTRANGER (frais de poste et sus)  
Changement d'Adresse : 20 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois  
**INSERTIONS LÉGALES : 80 francs la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO  
Place de la Visitation  
Téléphone : 021-79

## SOMMAIRE

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

#### DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX.

*Circulaire des Services Sociaux n° 51-78 relative à la rémunération du 3 Septembre (jour chômé) (p. 619).*

### INFORMATIONS DIVERSES

*Tourisme d'été, tourisme de masse (p. 619).*

*Aux Concerts (p. 619).*

**INSERTIONS ET ANNONCES LÉGALES (p. 620 à 622).**

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

*Circulaire des Services Sociaux n° 51-78 relative à la rémunération du 3 septembre (jour chômé).*

L'Inspecteur du Travail rappelle les dispositions de la Convention Collective Générale concernant la journée du 3 septembre (Avenant n° 1 publié au « Journal Officiel » du 3 octobre 1946).

a) le 3 Septembre est jour chômé.

b) La rémunération afférente à cette journée chômée n'est pas déduite du salaire lorsque le personnel de l'entreprise est payé au mois. Dans le cas où, en accord avec le personnel intéressé, la journée du 3 Septembre ne serait pas chômée, ou en cas de récupération, elle sera payée, pour le personnel payé au mois, sur la base de 1/25 du salaire mensuel.

c) La journée du 3 Septembre peut être récupérée, après entente entre l'employeur et le personnel ; la rémunération afférente à cette journée de récupération étant fixée comme suit : salaire journalier majoré de 100 %.

## INFORMATIONS DIVERSES

### *Tourisme d'été, tourisme de masse.*

Parallèlement au tourisme de luxe — en pleine harmonie d'ailleurs avec lui — un fort courant de tourisme moyen et même populaire s'est affirmé, ces dernières années, durant la saison chaude.

Le Rocher, le Jardin Exotique, la Place du Casino, le Boulevard des Moulins, les plages du Larvotto, du Monte-Carlo Beach et du Port connaissent, depuis Juillet, une affluence extraordinaire.

Le Musée Océanographique est en tête des lieux visités. Son maximum d'entrées, établi le 14 août dernier, se chiffre en effet à 5.600. Il est suivi de près par le Jardin Exotique avec 4.022 entrées le 10 août tandis qu'au Palais Princier plus de 2.000 touristes étaient dénombrés le 13 août. Aucun chiffre de pointe n'a pu nous être fourni pour la Grotte du Jardin Exotique. Toutefois, l'on nous a indiqué que la moyenne des entrées, depuis le 20 juillet, se situait à environ 800 par jour.

Ajoutons encore les nombreux amateurs qui parcourent les salles du Musée des Beaux-Arts et du Musée Anthropologique et nous aurons ainsi un tableau des plus satisfaisants de la réalité du tourisme estival en Principauté.

Ph. F.

### *Aux Concerts.*

A Radio Monte-Carlo, un festival Wagner donné avec l'Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo sous la direction magistrale de Georges Sébastian a groupé des pages célèbres du titan de Bayreuth.

Conduits avec une science et une flamme admirables, ces extraits comportaient, notamment, le duo de Frédéric et d'Ortrude de « Lohengrin », et le dialogue d'Erda et du Voyageur de « Siegfried », chantés avec une puissance vocale et une ardeur dramatique tout à fait remarquables par M<sup>me</sup> Hélène Bouvier, de l'Opéra de Paris, et M. Auguste Gschwend, de l'Opéra de Vienne.

Entre temps, sous la direction appréciée du maître Albert Locatelli, les concerts des Terrasses continuent, deux fois par semaine, d'attirer et de retenir un vaste public.

S. M.

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

### DONATION ENTRE VIFS DE PARTIE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 20 août 1951, en la présence réelle de témoins, par le notaire soussigné, M. Emmanuel-Carmel AUDOLI, commerçant, et M<sup>me</sup> Cécile-Anne RINALDI, aussi commerçante, demeurant ensemble n° 20, rue Caroline, à Monaco-Condamine, ont fait donation entre vifs, à M. Paul AUDOLI, leur fils, commerçant, demeurant n° 15bis, rue Caroline, à Monaco-Condamine, du tiers indivis d'un fonds de commerce de marées fraîches et de conserves, vente de toutes espèces de conserves de poissons, viandes et légumes, avec autorisation, à titre précaire, de vendre des fruits et des légumes, exploité dans un local sis n° 20, rue Caroline, à Monaco-Condamine et dans une cabine des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco, au Marché de la Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 3 septembre 1951.

Signé: J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA  
Docteur en Droit, Notaire  
2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le huit juin mil neuf cent cinquante-et-un, M<sup>me</sup> Lucienne Anna DURAND, commerçante, divorcée et non remariée de M. Ralph Henry LUCKY,

demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), n° 13, rue Jean-Jaurès, a vendu à M. Joseph MONDINO, commerçant, demeurant à Monaco, 15, rue de Milla, un fonds de commerce de coiffeur exploité à Monaco, 39, boulevard du Jardin Exotique.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, en l'Étude de M<sup>e</sup> Aureglia, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 3 septembre 1951.

Signé: L. AUREGLIA.

### AVIS DE GÉRANCE

(Deuxième Insertion)

M. Victor-François LAVILLAT, demeurant 48, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, donne avis qu'à la date du 6 mars 1950, il a concédé la gérance de son fonds de commerce d'Alimentation Générale avec licences de Bar et ventes de vins en demi-gros et détail situé 48, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, à M. GUERRIERO GIANANGELLI, demeurant à Monte-Carlo, 16, rue des Géraniums.

La présente gérance ayant pris fin, les créanciers, s'il en existe, sont priés de se faire connaître dans les dix jours de la présente insertion pour opposition à l'AGENCE DU CENTRE, 2, boulevard de France, à Monte-Carlo.

Monaco, le 3 Septembre 1951.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, MONACO

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 31 mars 1951, par le notaire soussigné, M<sup>me</sup> Simone BERINGER, sans profession, épouse de M. Georges CUEL, dit Georges-André CUEL, demeurant « Eden Palace », à Cap d'Al ; et M. Guy-François-Jean-Baptiste DAVID DE BEUBLAIN, sans profession, demeurant 3, Allée du Rond Point, à Saint-Étienne (Loire), ont acquis de M. Jacques GUEUTAL, sans profession et M<sup>me</sup> Marie-Louise GUYON, commerçante, son

épouse, demeurant ensemble 19, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de couture et vente de chapeaux de dames, exploité 10, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 3 septembre 1951.

Signé : J.-C. REY.

## SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE DES ÉTABLISSEMENTS G. BARBIER

au capital de 1.837.500 frs.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement le samedi 22 septembre 1951 à 15 heures, au siège social, avenue de Fontvieille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

« Confirmation en tant que de besoin des pouvoirs accordés au conseil d'administration par l'article 26 des statuts de vendre tous objets mobiliers, et par conséquent de céder au mieux, tout ou partie des valeurs mobilières constituant le portefeuille social ».

*Le Conseil d'Administration.*

B. S. — Le nombre de titres nécessaires pour assister à l'assemblée est de 10 et le mandataire d'un actionnaire doit être actionnaire lui-même. — Les titres ou un récépissé de dépôt en banque, ainsi que les pouvoirs doivent être déposés trois jours francs avant l'assemblée, soit au plus tard le 18 septembre 1951.

## AVIS DE CONVOCATION

Les Loueurs de Grande Remise sont informés qu'une assemblée générale de fondation du « Syndicat Patronal des Entreprises de Remises et de Tourisme » dont les statuts ont été approuvés par Arrêté Ministériel n° 51-114 aura lieu au siège de la Fédération Patronale, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Jeudi 6 Septembre 1951 à 18 heures 30.

Les nouveaux adhérents sont priés de présenter leur licence.

## SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boul. des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphones : 212-75 - 014-65

## BULLETIN

DES

### Oppositions sur les Titres au porteur

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 février 1950. Douze obligations de dix livres de la société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 5.811, 18.678 à 18.681, 18.687, 44.981 à 44.984, 45.060, 45.850.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco en date du 22 juin 1950. Neuf bons du Trésor portant les numéros 1.791.720 BTDS 1947, 2.110.668 BTDU 1947, 631.036 BTDT 1947, 00.650.466 BTDT 1947, 02.110.679 BTDU 1947, 02.624.877 BTDU 1948, 02.624.878 BTDU 1948, 03.807.586 BTDU 1948, 03.807.587 BTDU 1948.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 février 1951. Dix obligations hypothécaires de cinq cents francs, de la Société anonyme de l'Hôtel Windsor et de ses Annexes, en date du 8 janvier 1929, portant les numéros 7.301 à 7.310, toutes avec coupon à échéance du 30 mai 1944.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 29 juin 1950. Quatre-vingt-seize actions de la société du Madal portant les numéros 155.915 à 155.920, 14.437 à 14.510, 154.881 à 154.890. Et cent obligations de une Livre portant les numéros 101 à 110, 161 à 170, 211 à 220, 251 à 260, 271 à 280, 291 à 300, 311 à 320, 321 à 330, 341 à 350, 381 à 390.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : Pierre SOSSO.

Imprimerie Nationale de Monaco — 1951

LES ÉDITIONS de L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

## COLLECTION COMPLÈTE DES PRIX GONCOURT

PUBLIÉE SOUS L'ÉGIDE DE

# L'ACADÉMIE GONCOURT

---

Cette Collection paraît à la cadence de quatre volumes par mois, depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1950

Éditée luxueusement sur pur fil crème filigrané du Marais, cette véritable anthologie du roman français depuis le début du siècle jusqu'à nos jours, trouvera sa place chez tous les bibliophiles avertis, car elle est la seule Collection complète à tirage limité et numéroté des PRIX GONCOURT.

---

Pour tous renseignements, écrivez directement à :

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO, Place de la Visitation

MONACO-VILLE (Principauté de Monaco)